

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2024

Le 20 juin 2024, le Conseil Municipal de Saint-Maugan s'est réuni à la mairie à 20h, sous la présidence du Maire M. BONNIN Etienne.

Présent(s-es) : BONNIN Etienne, ROUMY Anne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, LEFRANC Françoise, BOUETARD Loïc, SORTELLE Claudine, BESNARD Ingrid, DE L'ESPINAY François, VACHER Céline, DUVAL Jocelyne, METIVIER Clément.

Procurations :

Absent(s-es) : GALBOIS Stéphane, LE BRETON Mickaël, GRABE Olivier.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : METIVIER Clément.

Ordre du jour :

- Vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024,
- Avis sur le projet de la SCEA DU HERAN en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'extension de l'atelier de porcs à engraissement situé au lieu-dit « Le Héran » sur la commune de Muel,
- Travaux de réfection partielle de la toiture de l'église : demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine,
- Information sur le projet de voie verte V6,
- Divers.

Délibération n° 2024-29 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024

Monsieur le Maire expose : Depuis le 1^{er} juillet 2022, il est inscrit dans la loi que le procès-verbal de chaque séance de conseil municipal, rédigé par le secrétaire de séance, signé par lui et le maire, est arrêté au commencement de la séance suivante et fait l'objet d'une délibération transmise au représentant de l'Etat.

Le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est tenu à la disposition du public.

Le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 16 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mai 2024.

Délibération n° 2024-30 : Avis sur le projet de la SCEA DU HERAN

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Prend acte de la demande de la SCEA DU HERAN déposée auprès des services de l'Etat en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'extension de l'atelier de porcs à engraissement sur la commune de Muel,
- Décide de ne pas donner un avis sur cette demande.

**Délibération n° 2024-31 : Travaux de réfection partielle de la toiture de l'église –
Demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur le Maire rappelle qu'une 1^{ère} tranche de travaux de réfection de la toiture de l'église a été faite en 2022-2023. Il s'agit de réaliser cette année une 2^{ème} tranche. Pour cela, l'entreprise LCI d'Iffendic a été retenue pour un montant HT de 10 055.88 €.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a créé en 2024 un nouveau dispositif financier d'aide à la conservation et la restauration du patrimoine et notamment un volet patrimoine immobilier-église qui serait susceptible de financer une partie de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Acte la réalisation des travaux de réfection partielle de la toiture de l'église,
- Sollicite auprès du Département d'Ille-et-Vilaine une subvention de 5 027.94 € (50% du coût HT des travaux) au titre du volet patrimoine immobilier-église du dispositif financier d'aide à la conservation et la restauration du patrimoine.

Délibération n° 2024-32 : Approbation du RPQS 2022 du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- N'émet aucune remarque sur le rapport présenté,
- Approuve le rapport présenté.

Divers

- Chantier participatif le samedi 13 juillet 2024

Le Maire,

Etienne BONNIN



Le Secrétaire de séance,

Clément METIVIER